

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20250123_04/041
	Du 23 JANVIER 2025 à 18 heures 30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 23 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration : 4 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 0 <u>Objet :</u> Désimperméabilisation et végétalisation des 2 cours d'écoles – demande subvention auprès de de la Région Occitanie	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Odile GIOVANNELLI ; Cyril GUERRE ; Catherine LAPIERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Agnès GHELFI ; Pascal MIARD ; Sophie ESCUDIER ; Marion BERLINE ; Guillaume BARAGNON ; Sophie DENAT ; Bertrand LEDIEU ; Sophie LINGERAT ; Antoine GIRON ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Loïc CODOU ; Catherine ROCCO ; Marc AUGIER ; Laurence MARTIN ; Marcel DESPROGES Etaient absents excusés avec procuration : Christian ANDRE donne pouvoir à Marcel DESPROGES, Alice BROSSETTE pouvoir à Elisabeth CRES, Sophie GIMENO pouvoir à Catherine LAPIERRE, Florence DUSSAUT pouvoir à Odile GIOVANNELLI Etaient absents excusés sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -

RAPPORT N°4

Monsieur Jean-Luc CHAILAN, rapporteur, expose :

L'imperméabilisation croissante des sols a de nombreuses conséquences sur le cycle de l'eau. L'eau ne s'infiltré plus, ruisselle, se charge en pollution et les volumes collectés dans les réseaux d'assainissement sont de plus en plus importants entraînant des déversements d'eau usée non traitée dans les milieux naturels. Une eau de pluie qui ne s'infiltré plus, ce sont aussi des nappes qui se rechargent moins avec des conséquences sur la disponibilité de la ressource en eau. La ville de Caveirac souhaite par conséquent s'engager dans la stratégie de désimperméabilisation des cours d'écoles.

Le groupe scolaire de Caveirac est actuellement goudronné dans sa totalité. Pour permettre aux enfants de pouvoir jouir de ce lieu il est envisagé de réaliser une désimperméabilisation et une végétalisation des sols sur ce site dont le coût prévisionnel s'élève à 461 709,00 € HT.

Considérant que ce projet est inscrit dans le contrat « Bourg centre » 2^{ème} génération, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie.

Le plan de financement de cette opération, pour un montant de 461 709,00 € HT, s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Libellés	Montant en € HT	Libellés	Montant en €
Travaux	421 719,00	Subventions :	
Maîtrise d'œuvre	39 990,00	- Région Occitanie	80 000,00
		- Agence de l'eau	247 985,00
		- Conseil Départemental	35 426,50
		Autofinancement	98 297,50
TOTAL	461 709,00	TOTAL	461 709,00

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet désimperméabilisation et végétalisation des 2 cours d'écoles d'un montant prévisionnel de 461 709,00 € HT et son plan de financement.

DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie pour le projet précité.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac, le 24 janvier 2025

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Sophie LINGERAT



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>